sur, bataille et festoie avec lui. Il veut extorquer de l'argent à certain vieux duc en lui promettant quelque secret :

Laissons le bâton. Fi!... Parlons en gentilshommes, Honorons vous et moi, les maisons dont nous sommes. Duc, je vais vous donner des avis obligeants : Pour faire comme il sied jaser d'honnêtes gens, Rien n'est tel qu'un écu. L'écu qui sonne et brille Fait qu'un bègue bavarde et qu'un poisson babille.

Et lorsqu'il a soulagé, non pas d'un mais de dix écus, le seigneur, éloigné ses gens, il saisit son gros bâton noueux :

Au duc avec douceur :

Je vous aime ainsi qu'une maîtresse ; Lorsque je songe à vous je pleure de tendresse. O mon prince, ô seigneur bienfaisant et serein ! Vous ne voudriez pas me faire le chagrin De vous rompre les os pour cette maigre somme !

Jouant avec son bâton :

Il me faut cent écus, sinon je vous assomme !

On voit encore, jouant leur rôle en cette aventure, Albornos, un fameux cuistre, et Gavontagoule, un redoutable goinfre. Un autre fantoche, c'est Maglia, philosophe paradoxal, aussi étincelant que Saverny ou don César lui-même. Victor Hugo voulait en faire le héros d'une comédie et avait écrit pour cet ouvrage une scène qui comprend un dialogue exquis entre deux mioches, Jacquot, cinq ans, et Chiquot, douze ans.

La *Dernière Gerbe* est donc un ouvrage plein de variété. Bien d'autres manuscrits restent encore que M. Paul Meurice croit devoir utiliser. Mais l'œuvre est déjà bien considérable et le nombre des volumes ne peut être augmenté ; à chaque nouvelle édition l'exécuteur testamentaire de Victor Hugo se contentera d'ajouter quelques pages inédites qui grossiront sans cesse cette œuvre formidable. Les poètes d'aujourd'hui écrivent assez malaisément dix strophes par année. Victor Hugo écrivait dix strophes à l'heure. Evidemment on ne le rattrapera pas de sitôt. — *Raoul Aubry.*

Au Musée de l'armée. — Un don du général Warnet.

Le don que vient de faire au Musée de l'armée le général Warnet, et son Warney, ancien chef de l'état-major et ancien commandant du corps expéditionnaire du Tonkin, est un des plus beaux, des plus riches et des plus curieux qu'ait reçu ce musée depuis sa fondation.

Le général Warnet avait été envoyé il y a seize ans en Indo-Chine. Il s'agissait de pacifier l'Annam. Il y réussit, de telle sorte que le souverain de l'Annam l'investit de la plus haute dignité dont il pût disposer, celle de Duc protecteur (*Duc-Quoc-Cong*).

Il lui en envoya les insignes avec quelques cadeaux par le grand mandarin Nguyen Huu Do, président du Co-Mat, qui présenta en même temps au général Warnet ce message :

Le 20 du 1er mois de la 1re année de Dong-Khanh (23 février 1886).

Par ordre des mandarins du Co-Mat ont l'honneur de faire connaître que Sa Majesté a dit :

Son Excellence le général de division Warnet, commandant en chef, résident général, dernièrement en qualité de chef d'état-major général, a prêté son concours à la répression des troubles.

Maintenant il est investi par le gouvernement du Grand Empire (la France) du commandement en chef au Tonkin. Notre petit Etat compte beaucoup sur le dévouement de Son Excellence qui le guide. Il a décerné à Son Excellence le titre de duc. Il lui envoie maintenant ses insignes et son brevet.

Les services de Son Excellence ne seront jamais oubliés.

Maintenant que les traités ont été ratifiés, l'envoie le grand mandarin président du Co-Mat, Nguyen Huu Do, remettre à Son Excellence comme présent les objets ci-après de notre pays, en témoignage de satisfaction, en priant Son Excellence de les accepter :

Une plaque en jade aux caractères Oai-Vo-Tuong-Quan (capitaine brave et plein de prestige) ;

Une plaque, en or aux caractères Duc-Quoc-Cong (Duc protecteur) ;

Un brevet brodé de duc, un costume complet de duc, cinq pièces de soie brochée, un encrier en pierre précieuse, un support de pinceau à la forme de deux cops, une main de Bouddha en pierre précieuse, un flacon en pierre précieuse, un vide-poche en ivoire, un fusil de chasse incrusté, deux meubles incrustés, un coffret incrusté.

Ce sont ces objets, tous plus ou moins précieux, que le général Warnet vient, à quelques exceptions près, d'envoyer au Musée de l'armée.

Le coffret, en bois rare incrusté de dragons et d'ornements de nacre, renferme un portrait en photographie du souverain de l'Annam, Nguyen Phuoc Bien avec son cachet et une dédicace autographe ainsi conçue : « Le vrai portrait du roi. Il s'assied devant son palais. Il monte sur le trône cette année-ci. Ecrit par lui-même. »

Le costume, vraiment somptueux, se compose d'une tunique doublée de soie verte et dont le dessus extérieur en satin rouge est chargé de superbes broderies, d'une robe à longues manches que l'on met par-dessus la tunique, qui est en satin grenat avec des dragons brodés sur ce fond en petits points de soie, de deux grandes ailes en soie bleue rattachées à la robe et qui se dressent rigides dans le dos du Duc protecteur, d'une ceinture enrichie d'améthystes et de topazes, d'un casque en filigrane d'or et d'acier serti de pierres précieuses, bas de soie blanche à fourrelets chargés de broderies multicolores, et enfin d'un bâton de commandement en ivoire.

Chacune des pièces de ce costume est, ainsi que les cinq sceaux en bois gravé du Duc protecteur, enfermé dans une boîte en laque rouge à dragons d'or.

Une autre boîte semblable contient le brevet, une longue bande de papier de trois mètres, divisée en plusieurs zones de teintes différentes.

Ce curieux document est ainsi conçu :

L'empereur du Dai-Nam (empire du Sud) dit :

« Nous sommes heureux de l'alliance entre les deux gouvernements. Les pierres précieuses et la soie se trouvent dans une bonne réunion.

« Que le ciel comble de bonheur, de joie et de bonne réputation les hommes dont le cœur est bienveillant.

« Si Exc. le général de division Warnet, chef d'état-major général, est un personnage de mérite distingué de l'Europe : c'est un bel homme, d'un caractère doux, d'une physionomie fraîche comme une pierre précieuse.

« Il est bienveillant envers tous les hommes sans exception ; il a sincèrement le désir de seconder notre gouvernement.

« Nous avons donc l'honneur de décerner à Son Excellence la dignité de Duc-Quoc-Cong, en témoignage de satisfaction et pour prouver notre reconnaissance envers le grand gouvernement qui a délivré notre Etat des malheurs.

« Nous graverons dans notre cœur notre reconnaissance envers lui et nous nous efforcerons d'être éternellement en bonnes relations avec lui.

« Obéissez à ceci. »

Le 1er du 10e mois de l'année Dong-Khanh-At-Dau (7 novembre 1885).

Nguyen-Phuoc-Bien adressait avec tout cela au général Warnet une « lettre de respect » pour Sa Grande Majesté l'empereur de France ». L'original en fut remis à M. Jules Grévy et la copie sera exposée demain, avec tous les objets composant le don du général Warnet, au Musée de l'armée.

La mort de Doodica

Doodica, dont nous avons annoncé la mort hier, a-t-elle succombé à la tuberculose avancée dont elle était atteinte et qui compromettait à bref délai l'existence de sa sœur Radica, ou bien encore a-t-elle été enlevée par des manifestations post-opératoires ?

Nul ne saurait le dire avec certitude aussi longtemps qu'une minutieuse « nécropsie », c'est-à-dire suivant l'expression impropre en usage « l'autopsie, » ne nous aura pas éclairé sur ce point.

On sait qu'on avait constaté à son entrée à l'hôpital des traces de « muguet » chez la pauvre petite fille.

On désigne sous ce nom une affection caractérisée par le développement de concrétions blanches, de nature parasitaire, sur les muqueuses de la bouche et des premières voies digestives.

Fréquente chez les jeunes enfants et surtout chez les nourrissons, cette maladie se montre aussi chez l'adulte.

Elle est alors, chez ce dernier, toujours symptomatique d'un état cachectique très grave, résultant de maladies réputées incurables jusqu'ici, telles que la tuberculose, le cancer, les longues suppurations des affections osseuses, etc., etc.

Toujours et en tout temps, elle frappe de préférence les sujets débiles et usés par la maladie ; aussi, la manifestation du muguet est-elle considérée par tous les cliniciens comme un symptôme d'un caractère très fâcheux et plein de menaces à courte échéance.

L'opérée a-t-elle succombé à une *embolie* ? C'est possible aussi, étant donnée surtout la rapidité de la fin et certains symptômes relevés au cours de l'agonie.

Sous ce nom d'embolie on désigne aujourd'hui soit le transport dans les vaisseaux artériels d'un corps étranger, ou emprunté à l'économie, capable d'obturer leur calibre, soit le fait même de cette obturation.

Le corps migrateur s'appelle *embolus* ou *embole*.

Ces corps prennent le plus souvent naissance dans l'intérieur même des vaisseaux ; presque toujours ce sont des caillots sanguins (*thrombus*).

Formés dans une veine, ils sont entraînés dans le torrent circulatoire, traversent le cœur droit, sans y déterminer aucun trouble grave et vont s'arrêter dans l'une des branches de l'artère pulmonaire où ils provoquent des accidents très graves.

Quelquefois ils se forment aussi dans le cœur gauche ou une grosse artère et vont ensuite obturer une artère plus petite.

Quand ils échouent dans une artériole du cerveau, ils produisent des accidents apoplectiformes.

Ces troubles sont fréquents chez les accouchées, les blessés et chez les malades qui ont subi une opération grave.

Ils frappent subitement, souvent après le premier septenaire qui a suivi l'intervention chirurgicale.

Le malade est enlevé, en dépit de tous les soins dont on l'entoure, au moment même où il semble entrer en convalescence.

On se rappelle que le docteur Chapot-Prevost, professeur à la faculté de médecine de Rio-de-Janeiro, qui opéra, dans des conditions à peu près identiques deux petites filles, perdit également une de ses opérées.

Elle mourut, en pleine convalescence, des suites d'un refroidissement contracté dans son lit.

Doodica a été entourée, sur son lit de mort, d'anémones et d'orchidées. Deux religieuses veillent à son chevet. Dans l'après-midi M. Bailey et son secrétaire sont venus voir la fillette, et M. Bailey s'est offert aussitôt pour acquitter tous les frais des obsèques si l'on croyait devoir faire appel à lui. Mme Colmann ne presque pas quitté sa fille adoptive qu'elle affectionnait beaucoup.

Un peu plus tard, de cinq à six heures, les anciens camarades et les amis des deux sœurs sont arrivés à leur tour après la matinée du cirque Barnum. Quelques-uns portaient des fleurs qu'ils ont déposées sur le lit de Doodica ; ils ont embrassé la fillette, tous très impressionnés par cette mort d'une compagne qu'ils aimaient, et plusieurs se sont retirés en pleurant. Le prince Colibri qui ne sait pas grand chose, ne comprenait pas pourquoi sa petite amie ne lui souriait pas et ne jouait pas avec lui.

Radica ignore toujours la mort de sa sœur. Elle l'a réclamée à plusieurs reprises hier. On lui a répondu que Doodica avait été envoyée dans un pays plus chaud, où elle allait se rétablir, et qu'elle même irait bientôt achever sa guérison dans un autre climat.

Satisfaite, l'enfant a demandé si sa sœur se portait mieux et, rassurée, s'est remise à jouer avec ses poupées et son singe à mécanique. Elle a mangé de bon appétit et passé une bonne nuit. Sa température est de 37°5, son pouls de 94. Le docteur Doyen paraît, à son endroit, très rassuré.

L'enfant partira dans quelque jours pour le sanatorium que le docteur Malbran, neveu de la grande cantatrice, dirige à Gorbio, près de Menton.

Je suis sûr, nous dit le docteur Doyen, que Radica sera aussi bien soignée là-bas qu'ici. Le docteur Malbran est un de mes amis et son établissement, tout nouveau, *est absolument parfait.*

Les congrégations

Dordogne. — On nous écrit de Périgueux :

Le conseil municipal de Daglan vient d'avoir à délibérer sur la demande d'autorisation formulée par les religieuses du Sacré-Cœur de Marie, qui se trouvent dans des conditions assez singulières. Ces religieuses occupent depuis, trente ans environ, un vaste établissement, où elles donnent l'instruction primaire, et dont la donation ne leur avait été faite que sous réserve de cette clause qu'elles acquitteraient une redevance annuelle de 150 francs pour les pauvres de la commune. Cette redevance n'a jamais été payée. Jusqu'à ces derniers temps, la commune ayant été administrée par des municipalités réactionnaires, cela était resté ignoré.

Actuellement, la ville de Daglan a pour maire républicain M. Bouquet, conseiller général, qui a fait connaître quelle est la situation des religieuses vis-à-vis de la commune.

Le conseil municipal, par 12 voix contre 2, a émis un vœu favorable à la demande d'autorisation, mais à condition que les religieuses paieraient d'abord la somme de 3,500 francs d'arriéré qu'elles doivent à la commune, puis, chaque année, la rente stipulée par l'acte de donation.

Marne. — Le conseil municipal de Vitry-les-Reims, en majorité radical socialiste, a donné un avis favorable par 6 voix contre 3 et 2 abstentions, à la demande d'autorisation des sœurs gardes-malades.

L'abbé Heinrich, poursuivi pour infraction à la loi sur les associations, interrogé hier par le juge d'instruction de Reims Rosenfeld, qui lui a demandé s'il faisait encore partie de la compagnie de Jésus, a répondu au juge que cet ordre est dispersé.

Oise. — Le conseil municipal de Beauvais, à l'unanimité moins 2 voix, a donné un avis favorable aux demandes d'autorisation formulées par les congrégations suivantes : 1° pères du Saint-Esprit ; 2° congrégation de la Charité et de l'Instruction chrétienne ; 3° sœurs de Saint-Joseph ; 4° petites sœurs de Saint-François d'Assise.

L'un des conseillers, M. Lebrogne, à la suite de ce vote, a lu une déclaration félicitant l'assemblée de sa décision « en faveur des institutions religieuses d'enseignement de bienfaisance dont chacun apprécie les mérites et loue le dévouement ».

Pyrénées-Orientales. — Le conseil municipal de Perpignan a donné à l'unanimité un avis défavorable aux demandes d'autorisation formulées par les congrégations des sœurs de Notre-Dame de l'Espérance, des filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul et des sœurs de Notre-Dame du Bon Pasteur.

Savoie. — Trois anciens assomptionnistes, les abbés Monstarlet, Gouellen et Marchet, professeurs à l'institution de Notre-Dame-des-Châteaux (Savoie), et l'abbé Silvestre, directeur de cet établissement, ont été définitivement assignés devant le tribunal correctionnel d'Albertville, pour le 20 février.

Ils sont poursuivis pour infraction à l'article 14 de la loi de juillet 1901 sur les associations, article qui interdit l'enseignement aux religieux appartenant à une congrégation non autorisée.

Seine-et-Marne. — Le conseil municipal de Coulommiers a donné un avis favorable aux sœurs de l'hospice.

Quant aux sœurs enseignantes de Saint-Vincent-de-Paul et Célestines, le même conseil a déclaré laisser au gouvernement la responsabilité de la décision à prendre.

Somme. — Le conseil municipal de Montdidier, par 11 voix contre 7 abstentions, a émis un avis favorable à la demande d'autorisation des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Vienne. — Le conseil municipal de Châtellerault, par 16 voix contre 5 et malgré l'opposition de la minorité socialiste, a donné un avis favorable aux demandes formulées par les dames du Sacré-Cœur et par les frères de Saint-Gabriel.

Dans cette même séance, le conseil municipal a rejeté une proposition de M. Krebs, socialiste, tendant à la suppression du traitement de l'aumônier du collège.

Les grèves pendant l'année 1901

La direction de l'Office du travail vient de faire établir la statistique des grèves pendant l'année 1901.

D'après ce document, 523 grèves ont été signalées à la direction du travail au cours de l'année qui vient de s'écouler ; les résultats définitifs de 3 d'entre elles, comptant en tout 60 grévistes, ne sont pas encore connus.

Les 520 autres grèves, comprenant 111,200 grévistes, ont entraîné 1,864,000 journées de chômage, dont 181,800 pour 10,800 ouvriers contraints au chômage par la grève et 1,682,200 pour les grévistes proprement dits.

Le nombre des jours chômés, au cours des 902 grèves de l'année 1900, avait été de 3,760,577, et le nombre des grévistes, de 222,714. L'année 1899 avait fourni 740 grèves et 176,826 grévistes, le nombre des jours chômés ayant été de 3,550,734.

308 grèves, avec 53,540 grévistes, se sont terminées par une réussite complète ou partielle (114 réussites complètes, 194 réussites partielles) ; 212 grèves, avec 57,660 grévistes, ont été suivies d'échec. Parmi ces dernières, la grève des ouvriers du port de Marseille, y compris la tentative de grève générale par solidarité, compte pour 23,080 grévistes.

8 grèves de 1901 ont fourni, à elles seules, les deux cinquièmes des grévistes et les deux tiers des jours chômés, soit 42,000 grévistes et 1,226,000 jours chômés ; ce sont celles : des mineurs de Monceau, 695,535 jours chômés ; des ouvriers du port de Marseille, 243,880 jours chômés ; puis celles des porcelainiers de Vierzon, des maçons de Grenoble et de Toulouse, des ardoisiers de Rimogne, des mouleurs de Montluçon et celles des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais en novembre.

Il reste donc, pour les 512 autres grèves, 69,200 grévistes et 638,000 jours chômés.

330 grèves, sur 520, ont duré moins de 8 jours, et, parmi elles, 63 n'ont duré que 1 à 2 jours, et 63 autres n'ont duré qu'une journée ou moins d'une journée. 5 grèves ont duré plus de 100 jours ; ce sont celles : des mineurs de Monceau, 105 jours ; des mouleurs de Vrigne-aux-Bois, 116 jours ; des cartonnières de la Guerche-sur-l'Aubois, 130 jours ; des boulonniers du Chambon-Feugerolles, 195 jours, et des mouleurs de Montluçon, 156 jours.

FAITS DIVERS

Lundi 17 février. — La situation se modifie sur l'ouest de l'Europe où le baromètre est descendu de 12 à 15 en Gascogne et en Bretagne, de 11 vers le pas de Calais.

Une dépression passe au nord-ouest de l'Irlande (734 mm.), une autre couvre la Sardaigne (754 mm.).

Les fortes pressions sont refoulées sur la Russie (Nicolaïef, 774 mm.)

Le vent est faible de l'est sur nos côtes avec mer houleuse à la pointe de Bretagne, agitée vers la Provence.

Des neiges et des pluies sont signalées dans le nord et le sud du continent, ainsi que dans l'ouest des Iles-Britanniques. En France, on a recueilli : 3 mm. d'eau à Sète, 2 à Nice.

La température s'abaisse en Irlande et dans le sud-ouest de la France. Ce matin, le thermomètre marquait : — 10° à Uleaborg, — 7° à Paris, — 6° à Toulouse, + 10° à Alger.

On notait : — 6° au mont Ventoux, — 8° au pic du Midi et au puy de Dôme.

En France, un temps neigeux et froid est probable.

A Paris, hier, beau.

La température moyenne, — 4°1, a été inférieure de 8°4 à la normale (4°).

Depuis hier midi, température max. imal 0° ; minimum — 7°8.

Baromètre à sept heures du matin, 760 mm. ; en baisse à midi.

Les températures minima d'hier et d'aujourd'hui sont voisines de celle du 3 février (— 8°6) minimum absolu de cet hiver.

Monte-Carlo : 8 h. matin, + 9° ; midi, + 12°. Splendide.

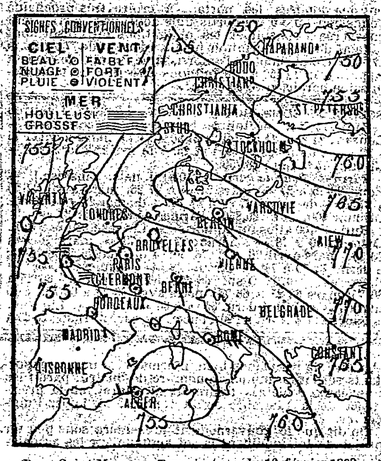

Parc Saint-Maur. — Température du 16 février 1902

1 heure matin,	— 6°0	1 heure soir,	— 1°2
4 —	— 7°1	4 —	— 0°2
7 —	— 8°0	7 —	— 2°7
10 —	— 4°8	10 —	— 4°5

Situation particulière aux ports

La mer est belle sur la Manche ; houleuse à la pointe de Bretagne et agitée en Provence.

LE LEGS PASCAL FAVALE. — La commission chargée de désigner les bénéficiaires du legs Pascal Favale s'est réunie ce matin à l'Hôtel de Ville. Cette commission est composée de MM. Pelissé, conseiller de préfecture, président, Achille et Pannelier, conseillers municipaux, Rieler, maire du 7e arrondissement, et Menrge, maire du 5e arrondissement.

Le legs Pascal Favale consiste en trois dots de mariage à des jeunes filles pauvres, âgées de seize à vingt-cinq ans, nées à Paris. Les bénéficiaires doivent produire, dans le délai de trois ans, un certificat de mariage faute de quoi le montant de la fondation ne peut leur être attribué.

C'est ce qui s'est produit cette année ; deux jeunes filles, qui avaient obtenu le legs Pascal Favale il y a trois ans, n'ayant pas contracté mariage dans les délais voulus, ont été déclarées déchues de leur droit.

La commission avait donc cette année cinq dots à distribuer. Un tirage au sort a eu lieu entre les quinze concurrentes et les cinq jeunes filles dont les noms suivent ont été déclarées bénéficiaires des dots :

Mlle Le Goff, brodeuse, dix-huit ans, rue Princesse, 5.
Mlle Thiry, lapidaire, vingt-deux ans, rue Bichat, 14.
Mlle Stabourg, couturière, vingt ans, rue Saint-Placide, 10.
Mlle Jacot, éventailliste, vingt-quatre ans, avenue des Gobelins, 72.
Mlle Baudry, casquetière, vingt-deux ans, rue des Ecouffes, 48.

Les dots sont de 1,250 francs.

LE FROID DU DÉBUT DE 1902. — La première quinzaine de février nous a gratifiés d'une froidure générale qui, sans être exceptionnelle, est passablement rigoureuse. Cependant, à l'approche de mars, on peut penser que cela ne sera pas de longue durée et que les courants de sud et sud-ouest viendront apporter la contrepartie des courants de nord et de nord-ouest qui ont amené cet abaissement de température.

M. Renou vient de faire connaître pour janvier le résumé des observations météorologiques qu'il a faites au parc de Saint-Maur. La pression barométrique, à midi, y a été de 3 mm. 27 au-dessus des moyennes normales, et il y a eu, le 15 janvier, un maximum assez remarquable de 780 mm. 90.

Le thermomètre, en janvier, a dépassé la moyenne de 2°41, avec un maximum de 12° au-dessus de 0 le 2 janvier et un minimum de — 4°1 le 15. Il y a eu treize jours de gelée à glace et huit jours de gelée blanche, avec très peu de pluie, seulement 19 mm. 5.

M. Mascart a fait remarquer, à cette occasion, combien la pression barométrique fut mouvementée pendant ce mois. Un même jour, on observa 713 millimètres de pression en Ecosse, alors que la pression était de 789 millimètres sur les côtes de Norvège ; cela correspond théoriquement à une différence de niveau de près de 800 mètres. Il ne paraît pas heureusement que cette forte différence ait eu d'influence sur la santé humaine.

En thèse générale, l'1902 a débuté par un mois de janvier assez sec, et l'on ne voit pas jusqu'à présent de grandes cataractes du ciel en février : c'est déjà ce que l'on avait constaté en 1899 et en 1900, années où la chute de pluie a été très faible. On est donc fondé à penser que des grandes chaleurs prolongées avec sécheresse sont probables pour le printemps et l'été qui viennent ; mais ce n'est là qu'une simple probabilité et la réalité des faits pourra être tout autre.

ACCIDENT DE PATINAGE. — Hier après midi, à Versailles, la foule se pressait sur le grand canal et nombreux étaient les patineurs qui s'étaient aventurés sur la glace.

Soudain, à quatre heures et demie, au milieu de l'immense pièce d'eau, à la hauteur de la croix de Trianon, un craquement se fit entendre et plusieurs patineurs furent précipités dans l'eau profondeur à cet endroit de près de deux mètres. Une jeune femme que conduisait un lieutenant d'infanterie, et qui était son ex-fiancée de Saint-Cyr, M. François Voisin, fils d'un professeur au lycée Hoche, tomba, entraînant avec elle le jeune cavalier qui lui cria : « Sauvez-vous ! » On s'empressa de porter secours aux victimes de cet accident et déjà quatre patineurs avaient pu sortir de l'eau, mais la glace menaçait de se rompre sous les pas des personnes qui tentaient d'avancer.

La jeune femme allait couler, quand un patineur, M. Chardon, se fit attacher par un pied à une ceinture de flanelle transformée en corde et fut assez heureux pour l'atteindre et la retirer vivante.

Pendant ce temps, on cherchait à sauver le lieutenant qui s'épuisait en efforts inutiles. Un sergent d'infanterie, à plat ventre sur un glaçon, s'efforça en vain d'arriver jusqu'à l'officier qui disparut sous la glace. Une barque, qu'on parvint à mettre à l'eau vingt-cinq minutes après, arriva trop tard, et les hommes qui la montaient ne retirèrent que le cadavre du malheureux officier.

LES PROJETS DE M. SANTOS-DUMONT. — L'indisposition qui a retenu M. Santos-Dumont dans son lit pendant la journée de samedi n'a pas eu de suite. Le jeune aéronaute a pu sortir hier et se rendre à son hangar.

Après mûre réflexion, M. Santos-Dumont s'est décidé, malgré les difficultés de cette réparation, à faire reconstruire le ballon naufragé. Il a pensé, en effet, qu'il serait dangereux d'expérimenter sur la mer son ballon n° 7, qu'il ne connaît pas encore et qui, à cause de ses énormes dimensions, sera d'un maniement très difficile. Il sera plus prudent de l'étudier d'abord au-dessus du sol ferme.

L'étoffe du ballon n° 6, qui a été suspendue dans l'aérodrome pour qu'elle puisse sécher, sera expédiée à Paris pour être réparée. La poutre armée sera refaite par un menuisier de Monaco.

UN VOL CHEZ UN DÉPUTÉ. — Un vol se montant à 6,000 francs a été commis hier dans l'hôtel habité par M. Paulmier, député du Calvados, 36, boulevard Maillot et 2, rue du Marché.

M. et Mme Paulmier étaient sortis vers huit heures du soir, laissant l'hôtel à la garde des domestiques. Ceux-ci, au nombre de six, sauf le valet de chambre qui avait demandé à ses maîtres la permission de dîner en ville, allèrent, à huit heures et demie, prendre leur repas dans le sous-sol. Trois quarts d'heure après, ils remontaient dans les appartements, et remarquaient dans la chambre de Mme Paulmier qu'un secrétaire fermé auparavant était grand ouvert. L'état des tiroirs indiquait qu'ils avaient été fouillés.

Lorsque Mme Paulmier rentra, elle constata qu'une somme de 6,000 francs enfermée dans le meuble avait disparu. Par contre, aucun bijou n'avait été volé.

Les domestiques, interrogés par elle, ont affirmé n'avoir rien entendu et l'on ignore qui peut s'être rendu coupable de ce vol audacieux.

INFORMATIONS DIVERSES

— Il ne pourra être donné satisfaction à toutes les demandes adressées à la présidence de la République pour le bal du 24 février. La liste d'invitations est définitivement close et celles qui n'ont pas été accueillies seront examinées pour le bal du 10 mars.

N'ont pu être invités pour le premier bal que les membres du corps diplomatique, du Parlement, ceux des grands corps de l'Etat et leurs familles et les personnes ayant avec le président de la République et Mme Loubet des relations antérieures.

— *Apropos du cinquantenaire du Crédit foncier.* — Hier, dans le somptueux hôtel de la place Vendôme a été célébré le cinquantenaire du Crédit foncier de France, dont la création fut autorisée par un décret-loi du 28 février 1852.

M. Morel, gouverneur actuel du Crédit foncier, avait tenu à donner à ce cinquantième anniversaire un éclat tout particulier, et les plus hautes personnalités du monde politique et financier s'étaient empressées de répondre à son invitation.

Dans les salons, élégamment décorés, on remarquait le général et Mme André, le général et Mme Brugère, M. Alfred Picard, MM. Bérenger, Boulanger, Milliard, Cabart-Danneville, Guérin, Bazin, sénateurs ; Riotteau, Muzet, Cochery, députés ; le comte et Mme la comtesse Tornielli, M. et Mme Nazare-aga, M. et Mme Raffalovitch, M. et Mme Poubelle, M. et Mme Pallain, M. et Mme Payelle, le colonel Silvestre, M. Ernest Carnot, M. et Mme de Selves, M. Rostand, M. Thors, M. Chomereau-La Motte, MM. de Schwartz, Le Gall, Jacquin, Boas, M. et Mme Forichon, M. et Mme Dudezert, M. Victor Legrand, M. le docteur Duguet, etc.

Les honneurs de cette fête étaient faits avec une grâce charmante par Mme Morel et par sa fille aînée, Mme Delarue, et par Mme Reuland.

Un cotillon, aux accessoires joyeux et variés, a terminé cette charmante fête. Il était conduit par Mlle Yvonne Morel, ayant pour cavalier M. Henri Lillaz.

— Nous avons reçu, pour notre *Caisse de charité*, de L. D., 10 francs.

LIBRAIRIE

La REVUE du 15 février (ancienne *Revue des Revues*) publie des lettres admirables aux prêtres par le comte TOLSTOÏ ; des poésies inédites de VICTOR HUGO, à côté d'une très belle étude de HENRY BERENGER sur Hugo et la Renaissance française ; un récit magistral de la vie hindoue du célèbre Dr Max Nordau ; une étude délicieuse de HIROMI, le fin lettré japonais, sur les romans de son pays en 1900 et 1901 ; de CAMILLE MAUCLAIR la morale dans le roman français ; G. BORDAT dénonce l'incurie française en Perse, etc., etc.

Paris, 12, avenue de l'Opéra. Prix du n° : 1 fr. Directeur Jean Finot.

15 fr. **REVUE DES SOCIÉTÉS** 20e année par an.
Recueil de jurisprudence, doctrine, législation française et étrangère sur les sociétés, associations, syndicats professionnels, assurances. Publiée sous la dir. de M. A. Vavasseur. — Marchal et Billard, éd., 27, pl. Dauphine

TOUT EN ROSE!

C'est un joyeux livre de Carnaval, une gerbe de nouvelles lestes et pimpantes, pétillantes d'esprit et de belle humeur, qui vient de paraître sous ce titre : *Tout en rose!* signé Richard O'Monroy.

La *Vedette*, le roman si attendu de la divette Yvette Guilbert, a fait son apparition. Partout il excite la curiosité passionnée du public.

(Voir aux annonces.)

ANNUAIRE DU PARLEMENT

Un volume de 1,130 pages in-8°, illustré de 2 phototypies, avec une carte. (Georges Roustan, éditeur.)

La quatrième année de l'*Annuaire du Parlement*, sous la direction de MM. René Samuel, et Geo. Bonet-Maury, bibliothécaires au Sénat, forme avec la 3e suivante étude du M. Eugène Pierre sur la Chambre des députés, une véritable encyclopédie du parlementarisme.

On y trouvera tout ce qui a trait au fonctionnement des pouvoirs : législatif, règlements, groupes, bureaux, etc., tout depuis l'âge, l'opinion, l'adresse des représentants jusqu'à deux répertoires originaux de tous les projets, propositions de lois, rapports, etc., de 1876 à nos jours. Les événements politiques de France et de l'étranger pour l'année qui vient de s'écouler tiennent naturellement une place importante dans cet ouvrage, remarquable par la sûreté de sa bibliographie. Ceux qui s'intéressent aux questions internationales et de politique étrangère y trouveront une étude sur le Parlement hongrois, un compte rendu de l'organisation du bureau socialiste international de Bruxelles, avec la composition officielle de la Cour d'arbitrage de la Haye.

L'ouvrage contient encore des renseignements pratiques sur les diverses administrations, la répartition des services publics de Paris, etc., la liste chronologique des présidents et ministres de 1871 à nos jours, des détails précis sur les franchises postales, le service militaire, etc., etc.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Les maladies de l'estomac, mauvaises digestions, aigreurs, etc., sont soulagées immédiatement par les **Pastilles Vichy-Etat** à la dose de 2 ou 3 après chaque repas. — Pour éviter les fraudes et imitations, avoir soin d'exiger **Pastilles Vichy-Etat**; ne se vendent qu'en boîtes métalliques scellées portant le cachet **Vichy-Etat**.

THÉATRES

Hier, aux concerts Lamoureux, grand succès pour la symphonie en sol mineur d'Edouard Lalo, œuvre de la plus noble et de la plus poétique inspiration, de la plus savante et la plus délicate facture. M. Camille Chevillard l'a, d'ailleurs, magistralement dirigée.

Algarade, hier, au concert Colonne. M. Willy Burmester, violoniste de grand talent, et d'une virtuosité à laquelle il ne faut peut-être reprocher que de n'être pas suffisamment communicative, a joué un concerto de Spohr. Après l'andante de ce concerto, une grande partie du public a applaudi. Cinq ou six personnes, au contraire, ont tenu à manifester leur désapprobation, mais non pas à l'égard de M. Burmester : c'était le choix du morceau qu'elles blâmaient. Doublés sifflets, cris divers, contre lesquels protesta la majorité des auditeurs. La gaminerie se prolongeant, M. Burmester a pris le parti de se retirer. M. Colonne a annoncé que l'artiste, devant la manifestation dont il était le prétexte, se sentait trop ému pour continuer le concerto de Spohr, mais qu'il espérait que plus tard... Et en effet, après l'exécution de la *Psyché* de César Franck, M. Burmester est revenu. Il a joué la *Chacone*, puis, *en bis*, l'admirable *Aria* de Bach ; il a été chaleureusement applaudi, sans que nul réclamât, et c'était justice.

A plusieurs reprises, nous avons déjà écrit que ces mœurs, qui tendent à s'introduire dans nos grands concerts, sont déplorables. D'abord une infime minorité n'a pas le droit d'imposer ses goûts et ses passions à la majorité du public. Ensuite on ne sait trop pourquoi — ces manifestations ridicules sont le plus souvent dirigées contre des solistes. Ceux-ci finiront peut-être, s'ils ne sont défendus énergiquement, par ne plus prêter leur concours à des concerts qui prennent l'allure de petits jeux de massacre.

— Ce soir :

Au théâtre Antoine, à huit heures et demie précises, première représentation de la *Fille sauvage*, pièce en six actes, de M. François de Curel :

MM. Antoine, Paul Moncel, Grand, Kigerik, Signoret, Totilo, Kemm, Abellaio, Paul Edmond, Vignemale, Charlier, un missionnaire, Tunc, un bûcheron, Saverne, Boussoro, Leubas, Toumodi, Pillot, Aglaoo, Lauff, un domestique.

Mmes Suzanne Desprès, Marie, Rosa Bruck, mère, Amélie, Margel, Moi Rasemi, Miéris, Sitambili, Aubry, une sœur converse, Doriane, sœur Monique, Berthilde, Kelaunsi, Stender, Olenga, Schmidt, Bibichupa.

Au Cirque d'Hiver, première représentation de *Chez les Boers*, scènes au Transvaal, en trois tableaux, jouées par la troupe du Cirque d'Hiver.

1er tableau, Attaque d'une ferme ; 2e tableau, Bivouac anglais ; 3e tableau, Autour du drapeau.

Fermiers, fermières, enfants, chefs boers, troupes de boers, soldats anglais.

Au 3e tableau, Hymne national du Transvaal.

Au théâtre Sarah-Bernhardt, la reprise de *Théodora* atteint sa cinquantième représentation.

— A l'Opéra :

M. Jean de Reszke, avant son départ pour Monte-Carlo, donnera encore deux représentations de *Siegfried* ce soir lundi et vendredi 21.

— A la Comédie-Française :

Mme Suzanne Desprès commencera dès demain à répéter la *Petite Amie*, de M. Brieux.

— Aux Variétés, la *Revue des Variétés* ne sera plus jouée qu'une semaine à Paris.

Dimanche prochain 23 février sera donnée irrévocablement la dernière matinée de l'amusante revue de MM. Gavault et Véry.

— Gros succès pour les vues panoramiques du Photorama Lumière.

— Au théâtre du Grand Guignol, M. Lagrange vient de reprendre le rôle qu'il a créé dans la *Recommandation*, l'amusante comédie de M. Max Maurey.

— Gros succès à la Bodinière à Fursy pour l'humoriste Jules Moy, qui a interprété deux ou trois fantaisies joyeuses.

— Nous apprenons avec plaisir que la *Chanson française* vient de reprendre sa publication chez Humblot, passage Verdeau.

— Mme Caroline Pierson, M. Emile Bourgeois, de l'Opéra-Comique, ont ouvert un cours réservé uniquement aux gens du monde désireux de jouer et d'exécuter entre eux des œuvres lyriques.

Ce nouveau cours aura lieu tous les lundis, à cinq heures, chez M. E. Bourgeois, 81, avenue Niel, à partir d'aujourd'hui lundi.

— De Monte-Carlo :

Le comité de bienfaisance de la colonie italienne a donné, hier, sa grande fête annuelle qui a été, cette fois, plus brillante encore que de coutume. Le prince de Monaco a assisté à la soirée théâtrale qui était le prélude de cette fête, et cette soirée a été on ne peut plus réussie. Le clou du concert était, avec Mme Melba, M. Caruso dans ses romances de Donizetti. Gros applaudissements ensuite pour MM. Soulacroix, Boudouresque et Mlle de